

Image not found or type unknown



Obtention livret de famille par des étrangers installés en france

Par **kate**, le **12/01/2008** à **17:11**

Un couple de Britanniques installé ici pour travailler vient d'avoir un enfant, déclaré en France (et en UK) On leur a conseillé de demander un livret de famille à la Mairie. Celle-ci se déclare incompétente, et la Préfecture considère qu'ils ne peuvent pas leur en fournir - et que cela n'est d'aucune utilité! Les étrangers (de l'UE) peuvent-ils obtenir un livret de famille - et est-ce qu'il sera utile plus tard pour leur enfant qui fera ses études en France?